

Paris, le 26 novembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACTION LOGEMENT MOBILISE 20 M€ SUPPLÉMENTAIRES POUR 18 000 JEUNES ACTIFS AVEC L'AIDE MOBILI-JEUNE®

Les Partenaires sociaux d'Action Logement ont décidé de mobiliser 20 millions d'euros supplémentaires en faveur des jeunes actifs en formation et de permettre ainsi à plus de 18 000 personnes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, de bénéficier de l'AIDE MOBILI-JEUNE®. D'un montant pouvant aller jusqu'à 100€ par mois, délivrée pendant un an, cette subvention permet d'alléger les charges locatives. Le Groupe paritaire entend ainsi marquer son engagement pour faciliter l'accès au logement des jeunes en formation et ainsi favoriser l'emploi.

Engagé pour soutenir les actifs à revenu modestes et en particulier les jeunes en formation, le Groupe paritaire a décidé, le 26 novembre, au cours de son conseil d'administration, de renforcer le dispositif de l'AIDE MOBILI-JEUNE®, en lui consacrant 20 millions d'euros supplémentaires. Ce sont ainsi plus de 18 000 jeunes en formation dans les entreprises du secteur privé non agricole, titulaires d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation qui vont pouvoir bénéficier du dispositif.

Cette décision traduit la volonté forte portée par les Partenaires sociaux de contribuer significativement à l'emploi des jeunes et de favoriser l'accès au logement des actifs en formation, au plus près des bassins d'emploi.

D'un montant pouvant aller jusqu'à 100€ par mois, cette aide renouvelable permet aux apprentis et aux alternants âgés de moins de trente ans de trouver plus facilement un logement abordable en proximité géographique avec leur centre de formation ou près de l'entreprise qui les accueille. Elle s'applique aux titulaires d'un bail dans le parc privé ou social, au logement collectif ou individuel, aux résidents de foyers ou de résidences sociales.

Une aide plébiscitée par son public

- Depuis le 1^{er} janvier dernier, ce sont **80 823 jeunes** qui ont bénéficié de l'AIDE MOBILI-JEUNE® pour un montant global de 90 millions d'euros.
- 31 % des bénéficiaires vivent en logements collectifs (résidences étudiantes, colocation...).
- Plus d'un tiers d'entre eux vivent en Ile-de-France ou en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'AIDE MOBILI-JEUNE®, entièrement numérisée, sera à nouveau accessible à partir du lundi 6 décembre prochain.

→ Pour plus d'information sur l'AIDE MOBILI-JEUNE® : actionlogement.fr

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 46 ESH et un patrimoine de plus d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement

CONTACTS PRESSE

Action Logement

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr

Franck Thiebaut - 06 73 76 74 98 - franckthiebaut@ft-consulting.net